

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Entretien d'accompagnement de bon usage des médicaments pour la bronchopneumopathie chronique obstructive

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avenant à la convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs ainsi qu'un projet d'arrêté royal concernant l'entretien d'accompagnement de bon usage des médicaments pour la bronchopneumopathie chronique obstructive.

Le but du quatrième avenant à la convention du 1er janvier 2022 entre les pharmaciens et les organismes assureurs est de fixer le cadre du remboursement de la prestation "Entretien d'accompagnement de Bon Usage des Médicaments (BUM) pour la Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)". Lors de cet entretien, le pharmacien évalue les attentes et les expériences du patient par rapport à ses médicaments et sa pathologie. En fonction des besoins identifiés, des informations et des conseils adaptés sont donnés au patient. L'objectif est d'adapter au mieux les soins aux besoins individuels du patient et de créer un environnement favorable à des stratégies d'autogestion efficaces.

Le but du projet d'arrêté royal est d'octroyer un honoraire pour la prestation BUM BPCO.

L'avenant peut être publié au Moniteur belge tandis que le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be